

y a persisté, et signé sur la
celluyette De Dav de Leveueour
g'cieme avec paraphe,

Jean Lepaige Eluyes
Conseillier Desf. et Sr. maître,
et auditeur en la chambre
du conseil, et des Comptes du
Duché de Dav y demourans
agé de l'inquante Sept ans.
en luy ven, lequel après
serment par luy fait de
dire Verité, a déclaré n'estre
parvens, allié, serviteur, ny
domestique des y parties
et après avoir représenté
L'exploit d'assignation à
luy donnée,

Et Depose sur Les dits
faits sous Lecture luy

à été faite que depuis qu'il
à l'age de l'enfance, j'ai
à vu les dits Adrian, et
charle O'Neill, et les nommes
dudit nom sans pouvoir
dire de combien de syllabes
il doit être composé, mais
sçavois seulement qu'ils se
nommoient communement
Ouel, qu'il à connu certaine
Garnier leur mere veuve
de Germain Ouell son
mary lequel est decedé
au mois de Janvier, de
l'année mil six cent
quatre vingt cinq, suivant
que le Deposant la remarque
dans les Memoires de
Defunt Jean leysaige

Et vey son ser, auquel
le Deposant à vuy dire
plusieurs fois que le Dis
Germain Duceit estoit
originaire du royaume
D'Irlande, qu'il avoit servi
en France, en qualité de
Lieutenant dans Le
regiment de La Ferté, et
qu'il se disoit Gentilhomme
qui est tout ce qu'il a dit
savoir, La deposition à Luy
Lue à dit seelle contenue
verité y a persisté, et a signé
sur la dernière page
de son ouvroir y qu'il a
avec paraphes
Dem Charles Charot
Religieux Benedictin, prieur
du prieuré notre Dame de

Cette ville, y demeurant
agé de soixante deux ans
ou environ, lequel après
serment par luy fait de
dire vérité, qu'il a déclaré n'estre
parent, allié ou serviteur ny
domestique des parties
qu'il a représenté l'exploit
d'assignation à luy donnée,

Le Depose sur les
faits dont s'agit dont
nous luy avons fait faire
lecture, que depuis quarante
huit ans, ou environ, il
connoit les dits Orrien, et
charle Queit enfans
d'antoinette Garnier leur
mere, ne peut dire le
Deposant si elle estoit

veuve de son de Germain Ouel
Simon, pour l'avoir ouy dire,
Lorsque le Depesant & ses
demeures en cette ville, y
y a environ quarante huit
ans, parceque ledit Germain
Ouel, estoit decede quel que
tems auparavant, ainsi que
le Depesant l'a aussi ouy
dire, qu'il a toujours vu
et ouy nommer Les dits Adrian,
et Charles du nom Ouel
sans pouvoir dire de
Combien de lettres ledit
nom doit estre composé
qui est sous le quit a
dit flavoir, la Deposition
a luy lire a dit quelle
contient Vente y asporté

et signé sur la cethrinite
Don Charles Channot yvieux
de notre Dame, Delevoucourt
J'ierre avec paraphe

M^r Jean Diehaucourt
ancien notaire, et ancien
Censeiller de l'Hotel de Ville
de Paris y demeurant aagé de
Sixante et Dix ans ou luvion
Lequel après serment par
Luy fait de dire Verité, a
declaré n'estre parents allie
Serviteur ny Domestique des
parties et après avoir representé
son exploit,

Ce Depose sur Les Dits
faits dont il s'agit et dont
nous Luy avons fait faire
lecture, D'il a connu de faire

Germain Oueill, Lequel avoit
epousé Antoinette Garnier
Demourant en cette Ville
Duquel mariage sont sortis
Les Dits Adrien et Charles Oueill,
et plusieurs autres enfans, que
Le Dit Germain Oueill a allé
que voit Le Deposant, et
pour L'avoir ouy dire, étoit
originaire irlandois, ce qui
Le Connoissoit même par
son accent, et sa prononciation
en Langue Francoise, qu'il a
toujours ouy nommer Les Dits
Germain, Adrien et Charles
et autres enfans du nom
Oueill sans jamais dire
autrement et combien de
lettres, Le Dit nom doit être

Composé s'il doit renfermer
La Lettre j'en Deux L^{es} à
La fin, qu'il a recue la
qualité de notaire plusieurs
actes pour ledit Charles Ouel
dans lesquels il est Denommé
Ouel, et lesquels actes sont
ainsy signés de Luy, que
c'est depuis environ Vingt
ans que le Dit chartre
signe Ouel, qui est sous
Ce qu'il a dit Savoir, sa
Deposition à Luy lue à dit
jelle Contient senté y a
persisté, et signé sur La
ellinette Niebaucourt, de
Lesoneourt j'pierre, avec
paraphe
Guillaume Bourcq
Gentil homme irlandoy

elle a été de cette Ville
Demourant âgé de Cinquante
sept ans ou environ, lequel
après serment par luy
fait de Dire Vêrité, a déclaré
n'être parent allié Serviteur
ny Domestique des parties
et après avoir représenté l'exploit
d'assignation à luy donnée,

A Deposé Sur les faits
dont il s'agit, dont Lecture
luy a été faite, ne rien
Savoir des dits faits, sinon
qu'il a connu dans différents
endroits du Royaume d' Irlandes
plusieurs Familles du
nom Oueill distinguées par
Leur naissance, et les
Employ, qu'il en a connus

pareillement en France dans
des regiments étrangers que
la Voyelle *È*, avec un accent
dessus qui se trouve la
premiere Lettre du nom, de
même que la particule *Mac*,
en celtique, et prononciation
gauloise forment la
consonne *es*, en l'Anglo
Francoise, qui est fort ce
qu'il a dit *Haroir*, et la
deposition à luy lue à dit
celle Contenu Verité y a
persisté, estigné sur la
cellinette Guillaume Courk.

De L'Anoucourt y grieve avec
paraghe

Dudley Mac Donogh
De Coblun, gentil homme